



Paris, le 03 DEC. 2018

Le Premier Ministre

Monsieur le Président,

Le Conseil constitutionnel a été saisi par plus de soixante députés d'un recours contre la loi de finances rectificative pour 2018 (affaire n° 2018-775 DC).

Compte tenu de l'urgence qui s'attache à la promulgation de cette loi pour la gestion de la fin de l'exercice budgétaire 2018, j'ai l'honneur de demander au Conseil constitutionnel de se prononcer dans le délai prévu par la seconde phrase du troisième alinéa de l'article 61 de la Constitution.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier ministre,
et par délégation,
Le Secrétaire général du Gouvernement,



Marc GUILLAUME

Monsieur Laurent FABIUS
Président du Conseil constitutionnel
2 rue de Montpensier
75001 PARIS